



Communauté de Communes
du Pays de Saverne

PROJET D'ÉTABLISSEMENT GRANDE CRÈCHE

AU PAYS ENCHANTÉ

2024-2029

Adresse

17 rue de la Roseraie
67700 SAVERNE

Tel: 03 88 91 00 98
mas@cc-saverne.fr

SOMMAIRE

PROJET D'ACCUEIL	3
1) Description des prestations d'accueil de la Grande Crèche « Au Pays Enchanté »	3
a. Horaires d'ouverture.....	3
b. Capacité d'accueil :.....	3
c. Types d'accueil proposés :	3
2) Dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique :	4
3) Description des compétences professionnelles mobilisées	4
a. L'équipe éducative :	4
b. Le rôle de l'infirmière	4
c. Les missions du RSAI.....	4
d. Le psychologue	5
e. Les puéricultrices de secteur	5
4) Les actions de formation.....	6
5) L'apprentissage.....	6
PROJET EDUCATIF	7
1) Les besoins des familles.....	7
2) Les besoins des enfants	9
PROJET SOCIAL et de DEVELOPPEMENT DURABLE	17
1) Les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social	17
a. Population :	17
b. Contexte économique :	18
c. Les offres de garde.....	18
2) Les partenaires extérieurs	18
3) Participation des familles à la vie de l'établissement	19
4) Soutien à la parentalité	20
5) Le développement durable	21
6) Les conditions d'accueil et d'accès pour les familles rencontrant des difficultés	22
ANNEXE 1 : Grille des critères indicatifs de la Commission d'attribution des places.....	23
ANNEXE 2 : Charte nationale d'accueil du jeune enfant.....	24
ANNEXE 3 : Les 14 besoins fondamentaux selon Virginia HENDERSON	25
POUR FINIR...QUELQUES DEFINITIONS	26
GLOSSAIRE	27

PROJET D'ACCUEIL

Selon le décret du 30 août 2021 : ce projet présente les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées, notamment dans les domaines psychologique, psychomoteur, social, sanitaire, éducatif et culturel, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles en application de l'article R.2324-37 et de formation, y compris, le cas échéant, par l'apprentissage.

1) Description des prestations d'accueil de la Grande Crèche « Au Pays Enchanté »

a. Horaires d'ouverture : la Grande Crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

b. Capacité d'accueil : la Grande Crèche a une capacité maximale d'accueil de 40 enfants répartis en 4 unités de 10 enfants :

- **Les BEBES de 2 mois¹/₂ à 12/18 mois**
- **Les PETITS de 12 mois à 18 mois/2 ans**
- **Les MOYENS/GRANDS de 18 mois à 4 ans** répartis en 2 unités de 10 enfants

c. Types d'accueil proposés :

- **L'accueil occasionnel** : il correspond à des besoins de garde ponctuels dont le rythme et la durée ne peuvent pas être prévus à l'avance. Il est conditionné par les places disponibles réservables d'une semaine à l'autre.
- **L'accueil régulier** : il correspond à des besoins de garde dont le rythme et la durée sont prévisibles. Il fait l'objet d'un contrat nommé « contrat d'accueil » qui est impérativement signé par les parents et la directrice de la structure, pour la durée de l'inscription, à partir des besoins réels de garde de la famille.
- **L'accueil d'urgence** : il correspond à des besoins de garde dont le rythme et la durée ne peuvent pas être prévus à l'avance (cf. annexe 1). Cet accueil se fait sur une durée maximale d'un mois, reconductible une fois. A noter que la structure qui accueille l'enfant durant le dispositif d'accueil d'urgence n'est pas nécessairement celle susceptible d'accueillir l'enfant en contrat régulier si l'accueil devait être pérennisé.

2) Dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique :

En cas d'accueil d'un enfant en situation de handicap, d'une maladie chronique ou particulière (allergie, diabète, épilepsie, etc...) un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera établi avec les institutions partenaires (médecin traitant ou spécialiste, infirmière ou Référent Santé Accueil Inclusif (RSAI), parents) et l'équipe pédagogique.

3) Description des compétences professionnelles mobilisées

a. L'équipe éducative :

- trois éducatrices de jeunes enfants, dont la directrice de la structure
- une infirmière qui occupe également le poste de RSAI
- quatre auxiliaires de puériculture
- six agents d'animation titulaires du CAP AEPE
- un agent de restauration

b. Le rôle de l'infirmière

Une infirmière DE apporte son concours à la directrice de la Grande Crèche pour la mise en œuvre des mesures nécessaires au bien-être et au développement des enfants.

Elle veille, en concertation avec le Référent Santé Accueil Inclusif (RSAI) :

- au suivi des vaccinations obligatoires
- à la bonne adaptation des enfants et au respect de leurs besoins
- à l'intégration des enfants en situation de handicap ou atteints d'une affection nécessitant des soins ou une attention particulière
- le cas échéant, aux modalités de délivrance des soins dont les enfants ont besoin et à la mise en œuvre des prescriptions médicales éventuelles

c. Les missions du RSAI

- Informer, sensibiliser et conseiller la directrice et l'équipe éducative en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique
- présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R.2324-30
- apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans la structure

- veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière
- pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de la Grande Crèche dans la compréhension et la mise en œuvre d'un PAI élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille
- assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions.
- contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec la directrice de la Grande Crèche, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations
- contribuer, en concertation avec la directrice, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R. 2324-30 du présent code de la santé publique, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe
- procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande de la directrice, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale

Depuis le 1^{er} septembre 2023, c'est l'infirmière de la Grande Crèche qui occupe également les missions de RSAI au sein de la structure.

d. Le psychologue

Un travail régulier de Groupes d'Analyse de la Pratique (GAP) se poursuit avec l'équipe de la Grande Crèche grâce à l'intervention d'un psychologue (toutes les 6 semaines environ). Des séances de supervision pour la directrice ont été mises en place en 2019 à raison d'1h30 tous les 2 mois.

e. Les puéricultrices de secteur

Le **partenariat avec les services de PMI** se poursuit et les échanges entre la directrice et les puéricultrices sont réguliers.

4) Les actions de formation

Tous les membres de l'équipe ont la possibilité de suivre plusieurs formations durant l'année.

Des actions ponctuelles sont proposées de manière collective à l'ensemble de l'équipe comme la manipulation des extincteurs, des formations sur la sécurité, etc....

Une journée de rencontre inter-établissements a été instaurée pour permettre des rencontres et des échanges de pratiques entre le personnel des différentes structures petite enfance de la collectivité. Cette journée a lieu une fois par an depuis 2017.

5) L'apprentissage

Selon les possibilités budgétaires de la collectivité, la Grande Crèche accueille et forme parfois des apprenties.

Une apprentie Auxiliaire de Puériculture (AP) a ainsi pu être formée de 2017 à 2019 et une nouvelle apprentie AP vient d'être embauchée en août 2023.

PROJET EDUCATIF

Selon le décret du 30 août 2021 : ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.

Nous allons décliner dans cette partie nos valeurs éducatives et nos actions aux regards des besoins de l'ensemble des personnes que nous accueillons en nos murs.

En partant des besoins des familles et des enfants, nous allons développer les intentions éducatives qui nous semblent fondamentales. Ce projet définit les axes et orientations voulues par la structure. Il sera mis en œuvre ensuite par le biais du projet pédagogique (réflexion d'équipe sur le questionnement des pratiques professionnelles.)

1) Les besoins des familles

- **Besoin d'un mode de garde et d'accueil / Besoin de poursuivre une activité professionnelle / Besoin de temps pour soi :**

Le besoin de garde est le principal vecteur de la demande d'inscription de l'enfant au sein de l'établissement. A celui-ci se greffe bien d'autres attentes que nous étayerons ci-dessous.

Dans cette optique, nous nous efforçons, dans la mesure du possible, de répondre à la demande parentale en termes d'horaire et de jour afin de faciliter l'organisation des familles.

- **Sociabilisation / Découverte de la collectivité / Favoriser les apprentissages :**

La sociabilisation de leur enfant est aussi une priorité pour les parents. En effet, vivre à la crèche lui permet de découvrir la collectivité, de jouer avec ses pairs lors d'activités de groupe, d'apprendre à échanger avec d'autres personnes que son parent ou son entourage proche. L'apprentissage des règles et du rythme de la collectivité permet également à l'enfant de se préparer à sa future vie d'écolier.

- **Sécurité/ Être rassuré :**

Lorsqu'un parent nous confie son enfant, c'est une partie de lui-même qu'il nous confie. Le besoin d'être rassuré est primordial pour chaque parent et nous y sommes particulièrement attentifs.

Cela commence dès la première rencontre, lors de la présentation des lieux, du fonctionnement, des membres de l'équipe. Il s'agit également de montrer la sécurité de nos locaux adaptés et accueillants.

Le projet d'établissement est également un bon support pour permettre aux parents de comprendre notre fonctionnement, nos valeurs et notre pédagogie. Remis aux parents lors de l'inscription, ces derniers peuvent prendre le temps de le parcourir à tête reposée, et le cas échéant, d'en discuter avec les professionnelles à la moindre question ou réflexion.

Une attention toute particulière est portée aux premières séparations, souvent plus éprouvantes pour les parents que pour les enfants.

Nous proposons un accueil individualisé du parent et de son enfant, en étant à l'écoute, en soignant la qualité et la transparence des transmissions.

Des anecdotes autour de la journée de leur enfant sont toujours bienvenues et permettent parfois de faire place au rire pour détendre ou dédramatiser. Nous proposons aussi aux parents des photos de la journée, le cahier individualisé qui permet de maintenir le lien entre la crèche et la maison.

Dans certaines situations, nous pouvons proposer un protocole d'appel pour rassurer les parents qui en ressentent le besoin afin qu'ils puissent avoir des nouvelles de leur enfant au cours de la journée.

Enfin, les activités pédagogiques et les productions des enfants sont visibles et affichées tout au long de l'année.

○ **Bien-être/ Bienveillance :**

Les parents sont également en quête de bienveillance et d'une attitude de non-jugement à leur égard. Être parent, cela s'apprend !

En prenant le temps d'échanger, avec politesse, sourire et bienveillance, nous adoptons une posture empathique propice à l'accompagnement parental. Nous essayons, dans la mesure du possible, de prendre en compte les demandes personnelles, d'être souple dans les contrats, les demandes particularisées et les horaires d'accueil.

Si le respect réciproque est installé, l'accompagnement à la parentalité peut se poursuivre et être un soutien de poids.

○ **Soutien à la parentalité :**

Aujourd'hui plus que jamais, les jeunes parents ont besoin d'être accompagnés dans l'apprentissage de leurs missions. L'équipe se doit d'être force de proposition de pistes pédagogiques et de références d'articles « petite enfance ».

Le concept de coéducation prend aussi tout son sens lorsque nous restons attentifs à la continuité dans le rythme de l'enfant, en prenant en compte ses habitudes de vie entre la structure et sa vie à la maison.

Nous sommes tous des parents parfaits avant de devenir parents. Chaque parent peut venir s'appuyer sur l'équipe éducative. Il n'y a jamais de question

bête. Les équipes sont attentives à pouvoir accueillir l'ensemble des problématiques rencontrées. C'est dans une attitude de non-jugement de la part des professionnelles et d'honnêteté de la part des parents que nous pourrions trouver ensemble le meilleur moyen de tous se faire grandir.

2) Les besoins des enfants

Le bien-être de l'ensemble des enfants que nous accueillons est notre priorité et définit notre ligne de conduite jour après jour.

Ainsi, nous allons décliner l'ensemble des actions que nous mettons en œuvre pour le garantir, le but étant que les enfants prennent toujours plaisir à nous retrouver à la Grande Crèche, pour quelques heures, pour la journée ou pour la semaine.

➤ Affection / Maternage :

Nous mettons un point d'honneur à donner des soins dans un climat protecteur et affectif qui évoque le comportement d'une mère ou d'un père à l'égard de son enfant. Il ne s'agit aucunement de substituer la place et le rôle des parents (ce qui est tout simplement impossible), mais de proposer des bras, des sourires, de la tendresse et de l'affection afin que l'enfant se sente sécurisé : point de départ à l'exploration du monde !

➤ Bienveillance et égalité des genres :

Chaque enfant est différent, de son corps à son tempérament. C'est pourquoi, via une quête constante de compréhension, d'indulgence et de respect, nous appliquons une attitude de non-jugement, afin que chaque enfant soit accueilli dans sa singularité et sa personnalité.

Les enfants que nous accueillons sont en devenir, il est nécessaire de leur laisser le temps de se découvrir également. Aussi, nous ne proposons aucune activité imposée en fonction du genre. Les garçons peuvent très bien jouer à la poupée (et ils le font très bien) et les filles aux petites voitures. Le jeu, les couleurs, et la manière d'accompagner l'enfant n'est pas défini par son genre.

« ...les milieux d'accueil de la petite enfance, où qu'ils soient dans le monde, partagent ce même mandat : celui d'accueillir tous les enfants, indépendamment de leurs différences. L'éducatrice de jeunes enfants n'a jamais, dans son groupe deux enfants identiques. Certains sont issus de milieux vulnérables ou de l'immigration, d'autres sont porteurs de handicap ou vivent dans des conditions familiales fragiles. Chaque enfant porte en lui sa différence. Visible ou non, importante ou ténue, envahissante ou discrète. Le rôle même de l'éducatrice consiste à accompagner chaque enfant dans son développement global, dans l'entièreté de sa personne. (...) » Brigitte Lépine,

membre du comité de rédaction du Furet et Rebecca Riess, directrice du Furet Petite Enfance

*« ...en somme, les différents milieux dans lesquels évoluent l'enfant peuvent exercer une influence sur sa perception du genre et des rôles associés. Comme cette construction débute tôt dans la vie des enfants, les services éducatifs de la petite enfance ont un rôle important à jouer dans cette construction. Ils devraient être exempts de stéréotypes de genre et proposer des exemples contre-stéréotypés afin de donner à tous les enfants des chances égales de se réaliser »
Julie PINEL, La construction de l'identité des genres, Le Furet n° 107, décembre 2022*

➤ **Sécurité physique et affective :**

Afin de permettre aux enfants de découvrir le monde en toute sécurité, l'ensemble des locaux et du mobilier sont constamment réfléchis et adaptés à leurs besoins.

De plus, l'ensemble des professionnelles sont dans une surveillance active en ayant un regard constant sur l'enfant. Il s'agit d'apporter un climat protecteur et rassurant, par l'écoute, l'attention et l'observation de l'enfant, du groupe, et de l'enfant au sein du groupe. C'est ce qui permettra à l'enfant d'explorer son environnement et, au-delà, de se développer harmonieusement. Aussi, un petit câlin n'est jamais de trop après une expérience compliquée.

➤ **Rythme :**

Le petit enfant a besoin de pouvoir se repérer dans l'espace et dans le temps. Cela lui permet d'anticiper les moments forts de la journée et de pouvoir s'y préparer. Cette anticipation le rassure et permet d'éviter les effets « surprises » liés aux imprévus qui peuvent le déstabiliser et l'insécuriser.

En ce sens, nous faisons en sorte de ritualiser la journée, jour après jour, afin que l'enfant apprenne progressivement à se repérer dans le temps et de comprendre également son rôle actif sur le déroulé de son accueil. De ce fait, l'enfant sera en mesure d'identifier un rythme connu et de ce fait apaisant.

➤ **Sommeil :**

Un sommeil de qualité est essentiel pour le développement et pour la santé en général, à tout âge et d'autant plus en période de croissance.

Les temps de sieste sont primordiaux pour les jeunes enfants. La quantité de sommeil dont un enfant a besoin sur 24h, nécessite une ou plusieurs siestes en journée, en fonction de son âge et de ses besoins personnels.

Parents et professionnels échangent au sujet du sommeil de l'enfant pour permettre une prise en charge adaptée à la grande crèche. Lors du premier rendez-vous d'adaptation, les parents indiquent les habitudes de sommeil de

l'enfant (fréquence, durée, accompagnement, doudou, tétine...), puis son évolution.

Lors de l'accueil quotidien, les parents font part à l'équipe du sommeil nocturne.

Par l'observation, les professionnels repèrent les signes de fatigue pour respecter le rythme de chaque enfant et lui proposer une sieste au moment adéquat.

En collectivité, les chambres sont partagées. Les professionnels organisent les temps de sieste pour favoriser et préserver au maximum le sommeil de chaque enfant. Un lit fixe est attribué à chaque enfant pour faire repère. En journée, les enfants dorment dans la pénombre et non dans l'obscurité, afin de différencier jour et nuit. Des berceuses, des veilleuses agrémentent les chambres.

Les professionnels accompagnent les enfants à l'endormissement selon leurs besoins individuels, en composant avec les contraintes de la collectivité.

➤ **Soin / Hygiène :**

« Prends soin de ton corps pour que ton âme ait envie d'y rester. »
Gandhi.

Apporter des soins d'hygiène, ainsi que permettre aux plus grands d'apprendre à prendre soin d'eux-mêmes est une dimension essentielle de l'évolution de l'enfant. Il en résulte la notion de confort nécessaire pour le bien-être et le développement.

Aussi, la collectivité n'est pas sans conséquence sur le développement du système immunitaire de l'enfant. Grâce aux actions des professionnelles, accompagnées par l'infirmière référente de la structure, nous participons à la prévention collective des maladies contagieuses (éviction).

Un protocole médical est mis en place pour venir définir les modalités d'accueil d'un enfant malade en fonction de sa pathologie.

Il est, à notre sens, vraiment désagréable pour un enfant d'avoir de la fièvre tout au long de la journée au sein de la collectivité. C'est pour cela que nous nous autorisons, en fonction des situations, à demander aux parents de garder ou de chercher leur enfant lorsque ce dernier n'est pas en mesure de passer une bonne journée à la Grande Crèche.

➤ **Alimentation / Repas :**

Le temps du repas est un moment fort de la journée et participe également à l'accompagnement sur mesure de chaque enfant. Le régime alimentaire de chacun est respecté.

Le repas est avant tout un moment qui se doit convivial et de partage, aussi bien entre l'enfant et le professionnel que pour les enfants entre eux lorsqu'ils sont assez grands pour s'asseoir à table.

Dans tous les cas, le rythme de chaque enfant est respecté, même si certains prennent plus leur temps que d'autres. Aussi, nous ne forçons jamais un enfant à manger s'il ne le souhaite pas. Nous entendons son refus, et l'invitons au moins à goûter.

La portion de chaque enfant est distribuée en fonction du besoin biologique de son âge.

Si un enfant présente une allergie alimentaire, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est établi par le médecin de l'enfant et l'infirmière de la structure, afin que l'enfant suive un menu spécifique.

Nous mettons des mots sur ce que mange l'enfant et ce qu'il ressent pour enrichir son vocabulaire et l'accompagner dans les découvertes culinaires.

L'éveil au goût au sein de la structure ne peut se faire sans un travail conjoint entre les professionnelles et les parents. La diversification alimentaire ne peut débuter sans concertation au préalable des parents, afin que l'enfant puisse profiter d'une continuité alimentaire et de découverte, à la grande Crèche et à la maison.

Nous encourageons l'enfant à manger seul selon sa maturité, ce qui l'aide à son autonomisation. Le repas est également un moment d'apprentissage des règles de la vie collective (politesse, attente, partage...), pour le bien vivre ensemble.

➤ **Le jeu et l'apprentissage**

« Les enfants ont besoin d'un véritable libre choix pour leur jeu, choisit par eux, à un moment donné, correspondant à leur besoin immédiat. Besoin de manipuler, de se défouler, de logique, d'imitation... L'enfant saura de lui-même s'orienter vers le jeu qui lui correspond. » Ch. Schuhl (Educatrice de Jeunes Enfants)

Les professionnelles veillent à toujours adapter les activités et les possibilités en fonction des moments de la journée. Pour ce faire et permettre à l'enfant de pouvoir choisir en fonction de ses besoins, de ses capacités et de ses envies, sont proposés en fonction de l'âge :

- un espace symbolique (garage, dinette...)
- un espace dédié à la psychomotricité
- un espace pour les jeux cognitifs (puzzle, empilements...)
- un espace pour les jeux de manipulation et motricité fine (sable, semoule, eau...)
- un espace repos, livres
- un espace pour les activités manuelles

Les activités peuvent être libres, dirigées ou semi-dirigées, collectives ou individuelles. Nous ne forcerons jamais un enfant à pratiquer une activité qu'il ne souhaite pas.

En effet, l'activisme ne fait pas partie de nos valeurs, et nous sommes persuadés qu'un enfant a le droit à « l'ennui ». Ce dernier lui permet aussi d'être dans l'observation, le rêve et l'imagination, favorisant tout autant son développement cognitif et sa créativité. Nous ne sommes pas dans l'attente d'un résultat.

Nous développons en ce moment **un projet sensoriel Snoezelen** afin de nous équiper en matériel spécifique à cette pédagogie et de proposer aux enfants une découverte sensorielle plus fine et apaisante.

Développé dans les années 1970 par deux jeunes Hollandais (Ad Verhuel et J. Hulsegge), le terme « Snoezelen » est la contraction de « Snuffelen » (renifler, sentir) et de « Doezen » (sommoler), que l'on pourrait traduire autour de la notion d'exploration sensorielle, de détente et de plaisir.

Proposée depuis de nombreuses années dans le cadre du handicap et du polyhandicap, cette approche se développe maintenant dans les secteurs de la petite enfance, en gérontologie et en psychiatrie.

Le Snoezelen est une activité vécue dans un espace spécialement aménagé, éclairé d'une lumière tamisée, bercé d'une musique douce. C'est un espace dont le but est de recréer une ambiance agréable.

On y fait appel aux cinq sens : **l'ouïe, l'odorat, la vue, le goût et le toucher.**

Les enfants sont également très friands de sortir de la Grande Crèche. Grâce à nos partenariats, nous proposons aux enfants de se rendre à la bibliothèque le temps d'une petite matinée ou encore à la maison de retraite qui se situe juste à côté. Cette ouverture sur le monde est très appréciée par tous : ce sont des moments de partages riches et stimulants.

➤ **Accompagnement à l'autonomie :**

L'accompagnement à l'autonomie se retrouve dans l'ensemble des actions en direction de l'enfant que nous venons de décliner.

L'autonomie : Du grec *autos* : soi-même et *nomos* : loi, règle : l'autonomie est l'intégration de la loi, c'est-à-dire la capacité à se donner des règles de conduite.

C'est permettre à l'enfant d'apprendre à découvrir et gérer la liberté définie par un cadre et des limites : respect de soi, des autres et du matériel.

Aussi, le professionnel n'est pas là pour apprendre à l'enfant (à marcher, à manger seul, à s'habiller...) mais il doit observer et repérer les signes qui montrent que l'enfant est prêt à évoluer.

Il met alors en place un environnement sécurisé (règles de sécurité) et sécurisant (calme, contenant, avec des repères) en lien avec l'âge et les besoins

des enfants afin de favoriser le développement psychomoteur, l'autonomie, la socialisation et la créativité de chacun.

La valorisation de l'enfant dans ses efforts est primordiale. C'est dans la fierté que l'enfant puisera l'énergie nécessaire à son évolution.

Quand on a confiance en la capacité de l'enfant à grandir, l'enfant apprendra de lui-même.

« *Aide moi à faire seul !* » Maria Montessori, médecin et pédagogue italienne

Afin de travailler sur l'autonomie, nous saisissons chaque occasion du quotidien pour accompagner l'enfant dans son envie de progresser et de faire seul :

- S'habiller et se déshabiller
- Tenir son biberon, sa cuillère, boire dans sa gourde individuelle
- Se laver la frimousse et ses mains avec son gant de toilette après le repas puis le mettre dans la corbeille
- Se déplacer d'un espace à un autre
- Monter sur la table à langer grâce aux petits escaliers
- Aller retrouver son lit dans le dortoir
- Être libre de prendre son doudou et sa tétine lorsque c'est nécessaire pour lui (pochettes à doudou et tétine à hauteur d'enfant)
- Prendre un mouchoir puis le mettre à la poubelle
- ...

Liste loin d'être exhaustive tant l'accompagnement à l'autonomie se traduit dans l'ensemble des moments de la journée.

➤ **Individualité :**

Au sein d'un collectif, il est important pour chacun de néanmoins se sentir unique.

Nous faisons très attention de proposer à chaque enfant un accueil individualisé pour qu'il puisse grandir dans son identité qui lui est propre.

Cela se traduit par la tenue d'un cahier de vie « **BABY BOOK** » pour chacun où sont étayés les activités et les souvenirs avec des photos. Ce cahier est transmis aux parents plusieurs fois dans l'année et remis à l'enfant à son départ de la Grande Crèche.

Chez les bébés, un cahier de transmission est mis à disposition pour chaque enfant accueilli et il est alimenté tous les jours avec les informations pertinentes de la journée et de la semaine à la crèche et à la maison. Ce dernier est un véritable support d'échanges avec les parents.

Tous les enfants ont un crochet et un casier personnalisés, à leur nom et avec une photo.

Lors des moments de transitions, une attention particulière est portée aux passages de bras prenant en compte l'ensemble du vécu de chaque enfant. Une professionnelle va se détacher du groupe le temps d'un accueil de qualité,

le temps nécessaire à ce que l'enfant puisse retrouver ses pairs ou ses parents dans de bonnes conditions affectives et sécurisantes.

De même, chaque enfant a son propre lit, son biberon ou sa gourde à son nom. Dans la salle de bain, chacun a son petit panier pour ranger ses affaires avant la sieste. Le doudou est bien entendu manié avec précaution.

Enfin, chaque enfant est accueilli dans le respect de sa culture, de son régime alimentaire.

➤ **Gestion des émotions / Frustrations :**

Une émotion est d'abord une expérience subjective d'ordre affectif. Elle peut aussi se décrire sur un versant biologique comme étant une réaction physiologique à une situation. Elle a d'abord une manifestation interne puis génère une réaction externe.

Elle dure quelques minutes au plus et se déploie en trois temps : charge, tension et décharge.

« L'enfant est traversé par de véritables tempêtes émotionnelles et ne peut vraiment pas se calmer seul. L'enfant vit ses émotions sans filtre : ce sont de grands chagrins (même pour ce qui semble une brouille à l'adulte), de grandes peurs (même pour ce qui semble anodin à l'adulte), de grandes colères (qui ressemblent à des comédies pour les adultes).

Les fonctions de son cerveau qui lui permettraient d'analyser la situation, et de prendre du recul afin de se calmer ne sont pas matures. » (Catherine GUEGUEN pédiatre- « Pour une enfance heureuse »)

L'enfant est submergé par ses émotions : il n'arrive pas à les gérer et les comprendre. Il n'arrive pas non plus à prendre du recul sur ce qui l'affecte et le trouble et va réagir spontanément.

La verbalisation lui permet d'identifier ce qu'il ressent et de se voir compris et entendu par l'adulte.

La verbalisation des émotions produit un effet apaisant pour sa vie psychique. Elle permet à l'enfant de mieux s'auto-apaiser.

L'adulte est simplement présent, rassurant, sécurisant, calme, empathique pour aider l'enfant à retrouver son calme. Cette attitude a un impact positif sur la maturation du cerveau, l'enfant parviendra ainsi plus facilement à gérer ses émotions et ses impulsions.

Reconnaître les émotions des enfants et les accueillir est important ; il ne faut pas les nier, les ignorer, ou les laisser prendre trop de place non plus.

Le comportement est un choix, l'émotion n'en est pas un.

Aussi, si l'acte est sanctionnable, l'émotion ne peut être jugée : il n'y a pas de mauvaises émotions.

Tout enfant a le droit d'être fâché, d'éprouver un sentiment hostile, de se sentir en colère à l'intérieur. Mais toutes les manières d'exprimer la colère ne sont pas acceptables.

Nous devons donc accueillir l'émotion sans pour autant accepter l'acte.

Le professionnel aide l'enfant à évacuer les tensions négatives et néfastes pour lui. Nous pouvons par exemple lui proposer de taper sur un coussin, de crier, de déchirer du papier : le laisser exprimer sa colère sans faire mal aux autres et sans se blesser lui-même.

Bien entendu, le doudou retrouve toujours sa place dans cette gestion si l'enfant le réclame. Le professionnel le lui propose, tout en restant présent, si l'enfant en ressent le besoin.

Nous laissons le temps à l'enfant de rejoindre l'activité du groupe lorsqu'il se sentira prêt.

Enfin, nous accompagnons l'enfant dans la compréhension et l'acceptation des règles de vie de la structure.

« On ne peut donner que deux choses à ses enfants : des racines et des ailes », dit le proverbe juif.

Des racines, qui leur permettront de se sentir solides, aimés, de se faire confiance et d'affirmer leur identité, et des ailes, c'est-à-dire la capacité de développer des outils pour s'affirmer, évoluer, être créatifs et s'épanouir pleinement.

PROJET SOCIAL et de DEVELOPPEMENT DURABLE

Selon le décret du 30 août 2021 : ce projet précise les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement ou du service et les actions proposées de soutien à la parentalité, le cas échéant dans le cadre du Conseil d'Etablissement. Il détaille les dispositions prises pour la mise en œuvre pour faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources ainsi que pour l'accueil des enfants de parents en insertion sociale ou professionnelle

1) Les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social

La Grande Crèche « Au Pays Enchanté » est située sur la commune de Saverne qui est elle-même la ville centre de la Communauté de Communes du Pays de Saverne qui regroupe 38 communes (soit 35 772 habitants). *Chiffres de 2008*

Saverne est situé dans le département du Bas-Rhin, en Région Alsace, à 40 kms au Nord-Ouest de Strasbourg.

Elle est à proximité de l'autoroute A4 et elle est desservie par les transports en commun (bus, trains avec de nombreuses liaisons vers Strasbourg dans la journée).

a. Population :

Les 3 communes les plus importantes sur le territoire de la Communauté de Communes sont Saverne (12 261 habitants), Dettwiller (2 619 habitants) et Monswiller (2 146 habitants). *Chiffres de 2015*

Les 3 communes les plus petites du territoire sont Kleingoeft (149 habitants), Landersheim (149 habitants) et Printzheim (199 habitants).

16% de la population a de 15 à 24 ans, 61 % de 25 à 54 ans et 23 % plus de 55 à 64 ans. *Chiffres ADIRA septembre 2021*

748 naissances ont été enregistrées à Saverne en 2022, dont 79 naissances de familles habitant à Saverne-même.

712 bébés sont nés à l'hôpital de Saverne en 2023. (Article DNA du 3 janvier 2023)

b. Contexte économique :

Ville dynamique, Saverne a la chance d'avoir plusieurs grandes entreprises installées sur son territoire : Kuhn, Hager, Haemmerlin, la Brasserie sans oublier le centre hospitalier de Saverne.

En 2018, le taux d'activité des 15 à 64 ans représentait 74,8 %.

Il y a environ 120 nouveaux foyers par an qui viennent s'installer sur le territoire.

c. Les offres de garde

Il existe de nombreuses possibilités d'accueil petite enfance de 2 mois à 4/6 ans sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saverne :

- La Grande Crèche « Au pays enchanté » à Saverne
- La Grande Crèche « Le bois joli » à Marmoutier
- La Crèche « L'île aux enfants » à Dettwiller
- La Crèche Familiale « Les petits bouchons »
- La Crèche parentale « Les Bambins » à Saverne
- Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

2) Les partenaires extérieurs

- Le **partenariat avec les services de PMI** se poursuit et les échanges entre la directrice et les puéricultrices de secteur sont réguliers.
- Des échanges avec le **Centre Ressources Petite Enfance et Handicap** ont lieu très régulièrement depuis que ce service dispose d'une permanence dans les locaux de la Maison de l'Enfance.
- Une convention avec **l'Equipe Mobile Petite Enfance & Handicap de l'Apédi Alsace** a été signée en 2022 puis renouvelée en 2023 afin de permettre un soutien à l'équipe de la Grande Crèche pour l'accueil d'un enfant dont le comportement posait question dans un groupe. L'Equipe Mobile est un service innovant principalement financé par la CAF du Bas-Rhin avec le soutien de l'ARS Grand-Est et de la CEA, rattaché au Centre Ressources Petite Enfance & Handicap du Bas-Rhin. Ce service a pour mission de soutenir l'accueil et l'inclusion des enfants en situation de handicap ou présentant des particularités de développement au sein des structures petite enfance.
- Nous avons un partenariat avec **l'EHPAD « Korian Les Rives de la Zorn »** qui a ouvert ses portes début décembre 2017 à côté de la Maison de l'Enfance. Des échanges sont organisés avec les résidents de l'EHPAD (séance de conte, chansons et comptines, séance de psychomotricité) en alternance...soit dans les locaux de la Grande Crèche, soit directement à l'EHPAD. Ce partenariat a malheureusement été très perturbé et mis

en suspens durant les années Covid mais reprend progressivement depuis début 2023 (organisation d'une chasse à l'œuf dans les locaux de l'EHPAD lors des fêtes de Pâques 2023 par exemple.

- **La Bibliothèque Municipale de Saverne** : l'équipe de la Grande Crèche va régulièrement emprunter de nouveaux ouvrages à la Bibliothèque de Saverne afin de renouveler les histoires racontées aux enfants et de s'adapter aux thématiques proposées aux enfants tout au long de l'année. Un partenariat avec des conteuses de la bibliothèque a été mis en place pour permettre aux enfants d'assister tous les 2 ou 3 mois à des séances de contes dans les locaux de la Grande Crèche.
- **L'accueil de stagiaires et/ou d'apprenties** : Nous avons la volonté de former de futurs professionnels de la petite enfance. L'accueil des stagiaires peut être un échange très enrichissant car il pose un regard nouveau sur nos pratiques. Les questions des stagiaires permettent de pointer certaines situations ou pratiques qui demandent à nouveau une réflexion collective pour améliorer l'accueil. En revanche, nous veillerons toujours, pour ne pas perturber les enfants et épuiser l'équipe, à limiter le nombre de stagiaires accueillis en même temps dans la structure.

3) Participation des familles à la vie de l'établissement

A la Grande Crèche « Au Pays Enchanté », les parents ont la possibilité de s'investir dans le fonctionnement et l'organisation de la structure.

Ainsi, des **élections de délégués de parents** ont lieu chaque année au début du mois d'octobre pour permettre aux parents qui le souhaitent de participer et de s'impliquer dans la vie de la structure (participation aux commissions d'attribution des places tous les 2 mois, réunion thématique, organisation d'événements festifs).

- Dès que c'est possible, les parents sont conviés à participer à des moments festifs (fête de fin d'année en juin/juillet, fête de Noël)
 - Nous sollicitons aussi les parents disponibles pour accompagner les enfants et l'équipe lors d'échanges avec l'EHPAD, de sortie à la bibliothèque ou pour toute autre sortie)
- Des réunions d'information ou de sensibilisation sont également organisées afin de répondre aux inquiétudes des parents (sommeil, propreté, dangers domestiques, etc..)

4) Soutien à la parentalité

L'équipe de la Grande Crèche s'efforce de rester à l'écoute des parents et de leurs préoccupations tout au long de l'accueil de leur enfant dans la structure.

- Lors de la **pré-inscription**, les parents ou futurs parents sont accueillis par le LIAJE (Lieu d'Information pour l'Accueil du Jeune Enfant) qui fonctionne comme un guichet unique en regroupant tous les demandes sur le secteur de la Communauté de Communes du pays de Saverne. Les familles peuvent ainsi décrire leurs attentes, leurs difficultés et sont guidés dans leur démarche de recherche de mode de garde.
- Lors de **l'attribution des places à la suite de la commission d'attribution**, c'est la directrice de la Grande Crèche qui devient l'interlocuteur de la famille et qui les reçoit pour un **premier rendez-vous**.

Ce premier rendez-vous permet aux parents d'exposer leur projet parental, leurs attentes, leur besoin de garde lié à leur future organisation familiale et souvent leurs angoisses.

Par son écoute, la directrice va pouvoir répondre aux différentes questions et rassurer les parents. Ce premier échange est primordial pour comprendre l'attente des parents et essayer d'y répondre le mieux possible.

- Viendra ensuite la **visite de la structure et de l'unité de vie** où sera accueilli l'enfant puis la rencontre avec l'équipe et plus précisément la personne qui sera référente de leur enfant durant la période d'adaptation.
- Un **premier rendez-vous appelé « habitudes de vie »** permet aux parents de parler de leur enfant, de son rythme, de ses rituels, etc... et aux professionnels de mieux le connaître afin d'assurer une continuité dans l'accueil.
- Viendra ensuite la période d'adaptation qui se fait de manière progressive avant le **début de l'accueil**.
- Les **transmissions quotidiennes** : il s'agit d'échanges verbaux mettant en lumière des informations, des savoirs, des observations afin d'assurer une continuité dans la prise en charge de l'enfant. Ces échanges s'établissent par une communication basée sur l'honnêteté, la transparence, le non-jugement, la disponibilité. Les transmissions ne doivent pas s'arrêter aux bases (repas, sommeil...) mais elles doivent valoriser l'enfant dans ce qu'il a découvert au cours de sa journée.
- Le **bureau de la directrice** toujours ouvert sur la structure : Parler dans l'unité n'est pas toujours évident suivant le moment et les problématiques. C'est pourquoi les familles trouveront toujours une oreille attentive auprès de la direction, soit en se présentant au bureau spontanément, soit en prenant rendez-vous si la directrice n'est pas disponible. Cette écoute est souvent prenante mais elle reste très

importante afin de rassurer les familles et de garder un lien de confiance tout au long de l'accueil de leur enfant.

Ce sont également des temps importants d'échange individuel qui permettent de soutenir et d'accompagner le parent dans ses interrogations mais aussi parfois de le diriger vers d'autres professionnels si cela est nécessaire. Toutes ces formes d'écoute formelles et informelles sont la base d'une construction de relation de confiance primordiale pour assurer un lien de continuité dans la prise en charge de l'enfant.

- Tout au long de l'année, un panneau d'affichage présent dans le hall d'entrée du bâtiment permet d'informer les parents sur les différentes conférences ou actions menées sur le territoire et permettant un soutien à la parentalité.

Certaines informations sont parfois relayées par mailing aux familles.

5) Le développement durable

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre Norvégien, en 1987.

Aussi, de nombreuses actions de sensibilisation à cette thématique du développement durable sont mises en place à la Grande Crèche « Au Pays Enchanté » :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire en commandant au plus juste en fonction du nombre d'enfants accueillis
- Recherche et mise en œuvre de circuits courts avec le prestataire du marché de restauration
- Favoriser le zéro déchet en organisant le recyclage des déchets alimentaires
- Tri sélectif
- Valoriser le tri et sensibiliser les enfants au tri des déchets en leur mettant à disposition différentes poubelles en fonction des produits à jeter
- Participer à des associations de tri et de recyclage (collecte de bouchons plastiques, collecte de stylos, feutres, correcteurs usagés)
- Consommation d'eau du robinet en l'absence de contre-indication de consommation à la suite des tests réalisés par le SDEA ou l'ARS
- Utilisation de surchaussures lavables
- Optimisation de la consommation d'énergie dans le bâtiment
- Réduction des documents papier en privilégiant la diffusion par voie numérique (documents transmis à l'inscription par exemple)
- Utilisation de papier recyclé pour les impressions
- Réutilisation du verso des feuilles comme brouillon

- Réduire la consommation de papier de couleur et d'impressions en couleur
- Proposer des ateliers de bricolage à partir de matériaux de récupération
- Participer à une collecte d'objets de puériculture au profit d'Emmaüs (action réalisée en 2019)
- Eveiller l'enfant à la nature (sortie en forêt, mise en place d'un petit coin jardinage sur une terrasse)
- Privilégier l'utilisation de produits éco label
- Construction à la norme BBC
- Présence de lumières à détection de présence

6) Les conditions d'accueil et d'accès pour les familles rencontrant des difficultés

- De nombreux critères ont été établis par le LIAJE (Lieu d'Information pour l'Accueil du Jeune Enfant) qui est chargé du recensement des demandes d'accueil sur le secteur de la Communauté de Communes du Pays de Saverne (guichet unique pour les demandes de pré-inscription).

Ces **critères spécifiques** visent à faciliter l'accès aux enfants des familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources ainsi que pour les enfants de parents en insertion sociale ou professionnelle.

Ces critères (voir annexe 1, grille des critères) prennent en compte différents aspects :

- rupture de l'équilibre de vie
 - urgence médicale
 - urgence sociale (rupture d'hébergement, dimension socio-économique)
 - rupture soudaine du mode de garde en cours pour raison médicale avec besoin immédiat et justificatifs (certificat médical, arrêt de travail etc.)
 - parent(s) en situation d'insertion professionnelle et/ou sociale et/ou de retour à l'emploi (justificatif à fournir : attestation Pôle Emploi ou de formation, attestation de scolarité, famille suivie par ASF ou par une assistante sociale.
- Conformément aux recommandations de la CAF du Bas-Rhin (Caisse d'Allocations Familiales), un tarif plancher est appliqué pour les familles sans ressources.

ANNEXE 1 : Grille des critères indicatifs de la Commission d'attribution des places

Critères	Points
Situation administrative	
Anticipation de la demande : X mois à/c de la date de la demande et la date d'entrée souhaitée	5 par mois d'ancienneté
Lieu de résidence (sur le territoire de la CCPS)	20
Evolution du contrat, d'occasionnel à régulier (si correspond au premier choix)	10
Situation familiale	
Fratrie fréquentant encore la structure à la date d'entrée souhaitée	30
Famille monoparentale	30
Grossesse multiple ou plusieurs enfants de la même fratrie avec date d'entrée simultanée	30
Enfant porteur de handicap (maladie chronique ou invalidante de l'enfant) (<u>justificatif d'AEEH à fournir</u>)	80
Besoin de socialisation pour un enfant ayant une fratrie porteuse de handicap (si la demande est appuyée par un courrier de partenaires)	10
Situation professionnelle	
Parent(s) en situation d'insertion professionnelle et/ou sociale et/ou de retour à l'emploi (<u>justificatif à fournir</u> : attestation pôle emploi ou de formation, attestation de scolarité, suivie par ASF ou assistante sociale...)	20 par parent
Changement de situation professionnelle (mutation, changement de poste...) ou familiale, déménagement, séparation...) sous réserve d'imprévisibilité de moins de 2 mois (<u>justificatif à fournir</u>)	10
Situation spécifique	
Situation à caractère d'urgence selon le protocole « accueil d'urgence »	80

Caractère d'urgence : Rupture de l'équilibre de vie, soit urgence médicale d'un ou des deux parents, soit urgence sociale (rupture d'hébergement, dimension socio économique), soit rupture soudaine du mode de garde en cours pour raison médicale ou démission de l'AMAT de moins de 2 mois avant passage en commission, **avec besoin immédiat (justificatifs demandés)**

Particularité pour l'attribution des places en crèche familiale : prise en compte, en priorité, de la date d'accueil disponible chez l'assistant maternel et de l'âge de l'enfant selon l'agrément disponible.

ANNEXE 2 : Charte nationale d'accueil du jeune enfant



Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

2 **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

7 **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10 **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-11 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et définie dans les projets d'accueil.

ANNEXE 3 : Les 14 besoins fondamentaux selon Virginia HENDERSON

- 1) **RESPIRER** : capacité d'une personne à maintenir un niveau d'échanges gazeux suffisant et une bonne oxygénation.
- 2) **BOIRE et MANGER** : capacité d'une personne à pouvoir boire ou manger, à mâcher et à déglutir. Également à avoir faim et absorber suffisamment de nutriments pour capitaliser l'énergie nécessaire à son activité.
- 3) **ELIMINER** : capacité d'une personne à être autonome pour éliminer selles et urine et d'assurer son hygiène intime. Également d'éliminer les déchets du fonctionnement de l'organisme.
- 4) **SE MOUVOIR**, capacité d'une personne à maintenir une bonne posture et maintenir une circulation sanguine adéquate.
- 5) **DORMIR et SE REPOSER** : capacité d'une personne à dormir et à se sentir reposée. Également de gérer sa fatigue et son potentiel d'énergie.
- 6) **SE VETIR et SE DEVETIR** : capacité d'une personne de pouvoir s'habiller et se déshabiller.
- 7) **MAINTENIR la TEMPERATURE CORPORELLE** dans la limite de la normale (37,2 °C) : capacité d'une personne à s'équiper en fonction de son environnement et d'en apprécier les limites.
- 8) **ETRE PROPRE, SOIGNE, PROTEGER** ses cheveux et ses ongles : capacité d'une personne à se laver, à maintenir son niveau d'hygiène, à prendre soin d'elle et à se servir de produits pour entretenir sa peau, à ressentir un bien-être et à se sentir belle. Également à se percevoir au travers du regard d'autrui.
- 9) **EVITER les DANGERS** : capacité à prendre des mesures de prévention et de sécurité pertinentes pour lui et pour autrui.
- 10) **COMMUNIQUER avec ses semblables** : capacités à exprimer ses demandes, idées, émotions et sentiments.
- 11) **AGIR selon ses VALEURS et ses CROYANCES** : capacité à donner un sens à sa vie en s'engageant conformément à son idéologie, ses convictions et ses normes.
- 12) **S'OCCUPER en vue de SE REALISER** : capacité d'une personne à avoir des activités ludiques ou créatrices, des loisirs, à les impliquer dans son auto-réalisation et conserver son estime de soi. Également à tenir un rôle dans une organisation sociale.
- 13) **SE DIVERTIR, SE RECREER** : capacité d'une personne à se détendre, se cultiver et à récupérer de l'énergie en s'accordant des moments de loisirs.
- 14) **APPRENDRE** : capacité d'une personne à apprendre d'autrui ou d'un évènement et d'être en mesure d'évoluer. Également à s'adapter à un changement, à entrer en résilience et à pouvoir transmettre un savoir

POUR FINIR...QUELQUES DEFINITIONS

- **Bienveillance** : Disposition d'esprit inclinant à la compréhension, à l'indulgence envers autrui.
- **Bientraitance** : Fait de bien traiter un enfant, une personne âgée ou dépendante, un malade, etc ; l'ensemble des bons traitements eux-mêmes.
- **Sociabilisation** : Fait d'entrer ou de rester dans la société, de rendre sociable
- **Socialisation** : Processus par lequel l'enfant intériorise les divers éléments de la culture environnante (valeurs, normes, codes symboliques et règles de conduite) et s'intègre dans la vie sociale.

GLOSSAIRE

- **AEPE** : Accompagnant Educatif Petite Enfance
 - **ALSH** : Accueils de Loisirs Sans Hébergement
 - **AP** : Auxiliaire de Puériculture
 - **APEDI** : Association de parents, de personnes handicapées intellectuelles et leurs amis
 - **ARS** : Agence Régionale de la Santé
 - **BBC** : Bâtiment Basse Consommation
 - Infirmière **DE** : Diplômée d'Etat
 - **CAP** : Certificat d'Aptitude Professionnelle
 - **EHPAD** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
 - **LIAJE** : Lieu d'Information pour l'Accueil du Jeune Enfant
 - **PAI** : Projet d'Accueil Individualisé
 - **PMI** : Protection Maternelle Infantile
 - **RSAI** : Référent Santé Accueil Inclusif
 - **SDEA** : Syndicat des Eaux et de l'Assainissement
-
- **Site 1000 PREMIERS JOURS DE BEBE** : un site internet avec une multitudes d'informations et de témoignages pour préparer la naissance, pour suivre le développement du bébé, pour répondre aux interrogations des futurs parents et des parents
 - <https://www.1000-premiers-jours.fr/fr>

Page de garde réalisée par Anouck GUILLOT (janvier 2024)